

Prime d'attractivité : le service minimum !

Parmi les mesures censées constituer une « revalorisation historique » et répondre à la crise de recrutement qui ne cesse de s'aggraver, l'augmentation de la « prime d'attractivité » était attendue. Cette prime est étendue aux stagiaires, ce qui est une bonne chose, et son augmentation est assez significative pour les enseignants en début de carrière jusqu'au sixième échelon, un peu moins pour ceux qui sont au septième.

échelon	prime annuelle 2021 (brut)	prime annuelle 2022 (brut)	prime annuelle 2023 (brut)	prime totale mensuelle (brut)	prime totale mensuelle (net)
1	-	-	930	77,50	66,24
2	1.400	800	780	248,33	212,25
3	1.250	800	1.320	280,83	240,02
4	900	600	1.680	265,00	226,49
5	700	400	1.780	240,00	205,13
6	500	400	1.600	208,33	178,06
7	500	400	600	125,00	106,84
8	-	400	-	33,33	28,49
9	-	400	-	33,33	28,49
10	-	-	-	-	-
11	-	-	-	-	-

En revanche, tous ceux qui ont plus de 15 ans d'ancienneté se rendent compte que leur expérience ne vaut rien puisque, même compte tenu de l'augmentation de l'ISAE et de l'ISOE, ils seront moins augmentés que les stagiaires. Curieuse conception de la « revalorisation » qui laisse de côté la majorité des enseignants, à moins que ce ne soit précisément la raison pour laquelle cette prime est limitée aux 15 premières années : ainsi, même quand on prétend les « revaloriser », on fait encore des économies sur le dos des enseignants !

